Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-244-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2026

RESSOURCES
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

**Modification des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de l'Association nationale des collectivités et de leurs partenaires (AMORCE)**

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

**N° CC2026-244**

| | |
|---|---|
| Nombre de membres en exercice | 122 |
| Nombre de présents | 77 |
| Nombre de pouvoirs | 12 |
| Votants | 89 |
| Secrétaire de séance : **Sabine FRETEY** | |

L'an 2026, le 28 septembre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

**Étaient présent(e)s :**
Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet); Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Marc AVENARD (Luray) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-244-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure) ; Pierre SANIER (Bû).

**Suppléant(e)s :**
Monsieur Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) est suppléé par Laurianne FAURE ; Monsieur Eric BINET (Sorel-Moussel) est suppléé par Odile BLIAULT ; Monsieur Christian ALBERT (Saulnières) est suppléé par Mme Marie-Christine GAUDRY.

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**
Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Marie DALENCON (Dreux) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Valentino GAMBUTO (Dreux) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Thierry LAINE (Louye) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Franck MERCEY (Vernouillet) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Martine PITOU (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Virginie QUENTIN (ABONDANT).

**Etaient absents et avaient donné un pouvoir(s) :**
Jean Marie BUTHON (Laons) donne pouvoir à Monsieur Christophe BARRET ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUTEAU ; Nelson FONSECA (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Philippe RIVE ; Dominique DUVAL (Ezy-sur-Eure) donne pouvoir à Pierre LEPORTIER ; Pauline PERRICHON (Anet) donne pouvoir à Monsieur Bernard COUILLAUT ; Rachel SAPIN (La Mancelière) donne pouvoir à Monsieur Christophe Le Dorven ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Madame Nathalie VELIN ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Madame Sabine FRETEY ; et Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) donne pouvoir à Patrick RIEHL ; Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Pierre SANIER.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-244-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

**Il a été exposé,**

L'Association nationale des collectivités territoriales et de leurs partenaires pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en matière de gestion des déchets, d'énergie, de réseaux de chaleur et, plus largement, de transition écologique, en leur apportant un appui technique, juridique et stratégique, et en favorisant le partage d'expériences entre territoires.

Elle constitue un réseau national de référence, regroupant plus de 1 100 adhérents, permettant aux collectivités de mutualiser leurs retours d'expérience et de porter une voix commune sur les enjeux environnementaux.

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est adhérente à cette association depuis 2015 pour la compétence « déchets », et a étendu son adhésion en 2025 aux enjeux d'énergie et de réseaux de chaleur afin d'accompagner le développement de ses projets de transition énergétique. Cette adhésion lui permet de bénéficier d'un appui technique et de contribuer aux orientations nationales en matière de transition écologique.

Conformément à l'article 5 des statuts de l'association, chaque collectivité adhérente désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la représenter au sein de l'association.

Par délibération n° CC2026-095 du 27 avril 2026, le conseil communautaire a désigné M. Mathieu TRIBOUILLOIS en qualité de délégué titulaire et M. Frédéric GIROUX en qualité de délégué suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de l'association AMORCE.

Afin de pouvoir candidater au sein du conseil d'administration de l'association, il est proposé de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein des instances de l'association AMORCE. En effet, le règlement intérieur de l'association impose la constitution d'un binôme respectant la parité dans le cadre de cette candidature.

Concernant les modalités de désignation, et en l'absence de dispositions spécifiques inscrites aux statuts de l'association, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L. 2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L. 5211-1 du CGCT :
- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

Il est proposé les candidatures suivantes :

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|---|---|
| Mathieu TRIBOUILLOIS | Dagmar Eva BERNITT |

***VU** le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5211-1,*
***VU** les statuts et règlement intérieur de l'association AMORCE.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261008-CC2026-244-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 08/10/2026
Publication : 08/10/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**ARTICLE 1 : DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret ;
**ARTICLE 2 : DÉSIGNE LES REPRESENTANTS** de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein de l'association AMORCE comme suit :

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|---|---|
| Mathieu TRIBOUILLOIS | Dagmar Eva BERNITT |

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier cette désignation à l'association AMORCE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

| | |
|---|---|
| Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :<br><br>08 OCT. 2026<br><br>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative. | **POUR EXTRAIT CONFORME**<br>**Dreux, le** 30 SEP. 2026<br><br>**Président**<br>**Christophe LE DORVEN**<br><br>**Secrétaire de séance**<br>**Sabine FRETEY** |